ASSOCIATION DES DESCENDANTS DE MARIN JANNOT DIT LACHAPELLE (ADMJL)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019

PROCÈS-VERBAL

Date : Le samedi, 18 mai 2019

Lieu : Collège André-Grasset
1001, Crémazie Est, Montréal

Heure : 13 h 30

Membres présents :

LACHAPELLE, Alain, président
JEANNOTTE, Johanne, vice-présidente
LACHAPELLE, Ginette, trésorière
LACHAPELLE, Gilles André, secrétaire
LACHAPELLE, Élyse
LACHAPELLE, Renée
LACHAPELLE, Hélène
LACHAPELLE, Pierre-Paul

Assemblée générale sous la présidence de monsieur Alain LACHAPELLE

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

   Le président, Alain LACHAPELLE, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. Adoption de l'ordre du jour

   L'ordre du jour est adopté après avoir apporté une correction au point 5.1 : il faut lire « 4 postes » au lieu de « 2 postes ».

   Proposé par Hélène LACHAPELLE
   Secondé par Élyse LACHAPELLE

3. Proçès-verbal de la réunion du 16 juin 2018 *Annexe I*

   3.1 Adoption

   Le procès-verbal est adopté par les personnes qui étaient présentes l'an dernier.

   Proposé par Johanne JEANNOTTE
   Secondé par Ginette LACHAPELLE

   3.2 Suivi

   Les points inscrits à l'ordre du jour reprenant les principaux points du procès-verbal, il n'y a pas de suivi.

4. Rapports annuels

   4.1 Rapport du président

   Voir *l'Annexe III*

   4.2 Rapport de la trésorière et adoption des états financiers

   Voir *l'Annexe II*

   Notre trésorière, Ginette LACHAPELLE, dépose et commente trois (3) documents qui présentent la situation financière de l'Association. L'encaisse actuel est 2 891,69 $. Le rapport est adopté à l'unanimité.

   Proposé par Pierre-Paul LACHAPELLE
   Secondé par Hélène LACHAPELLE

5. Élection des administrateurs

5.1 Élection des membres du conseil d'administration pour 2019-2021 (4 postes)

Les quatre membres du conseil d'administration démissionnent pour les raisons évoquées dans le rapport du président. *Annexe III*

5.2 Nomination d'un(e) président(e) d'assemblée et d'un(e) secrétaire

Madame Gyslaine SAULNIER accepte le poste de présidente d'élection et Gilles André LACHAPELLE, celui de secrétaire.

5.3 Mises en candidature et vote

Mandat d'un an :

- Johanne JEANNOTTE est proposée par Alain LACHAPELLE
- Ginette LACHAPELLE est proposée par Pierre-Paul LACHAPELLE

Mandat de deux ans :

- Alain LACHAPELLE est proposé par Renée LACHAPELLE
- Gilles André LACHAPELLE est proposé par Ginette LACHAPELLE

Les quatre (4) membres proposés acceptent de combler les postes. Après une brève discussion, ces personnes sont reconduites aux mêmes postes au sein du CA.

6. Procédure de dissolution

6.1 Résolution de dissolution

6.1.1 Formulation de la résolution.

Voir l'*Annexe IV*

6.1.2 Vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Proposé par Pierre-Paul LACHAPELLE
Secondé par Élyse LACHAPELLE

6.2 Présentation des étapes à venir

Les membres du CA assureront les étapes de dissolution d'ici le 31 décembre 2019.

8. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 15 h 25.

Gilles André LACHAPELLE, secrétaire

ANNEXE II

RAPPORT FINANCIER

Association des descendants de Marin Jannot Lachapelle			
Année fiscale 2018			
Revenus;			
Cartes de membres		29 x 25,00$	725,00$
		2 x 20,00$	40,00$
Réserve pour années futures		160,00$	
	TOTAL		765,00$
Dépenses;			
Envoi postal d'affiches de blason			
Confection d'un blason en bois			
Chevalet pour le blason			
Adhésion à l'Association de Généalogie de l'Aisne		323,90$	
Cartes d'affaires			
Vernis clair et support de serrage		65,17 $	
Cadeaux pour le tirage à l'Érablière Maurice Jeannotte		85,00 $	
Inscription (table et panneau) pour l'exposition de la Société de Généalogie Canadienne-française		30,00 $	
Banderolle, carton-mousse et impression de photos pour l'exposition SGCF des 1, 2 et 3 juin		122,74 $	
Salle de conférence ville de Beloeil		57,49 $	
Pierre Gadbois, conférence sur le patrimoine bâti		100,00 $	
Nom de domaine Marin Jannot.org durant 5 ans		168,00 $	
Test ADN d'Eric Jeannotte du Texas		190,47 $	
Frais de la caisse populaire		72,65 $	
	TOTAL		1 215,42 $
	Différence		-450,42 $
Encaisse au 31 décembre 2018			2 589,46 $
x			

Accueil > Sommaire AccèsD Affaires > **0088072-EOP Épargne avec opérations (C)**

0088072-EOP Épargne avec opérations (C)

Beloeil-Mont-St-Hilaire

Détail du compte

815-90040-0088072-4

Information sur le compte

Solde	
Solde du compte	2 885,74 CAD
Gel de fonds :	**– 0,00 CAD**
Solde moins le gel de fonds	2 885,74 CAD
Montant disponible de la marge de crédit	+ 0,00 CAD
Solde disponible :	**2 885,74 CAD**
Transit autorisé	
Transit autorisé au folio	0,00 CAD

Dernières opérations

Afficher : 31 derniers jours

Date	Description	Retrait (CAD)	Dépôt (CAD)	Solde (CAD)
30 AVR 2019	Frais fixes d'utilisation	5,95		2 885,74
	Solde reporté			2 891,69
	Total	5,95	0,00	

SOMMAIRE ACCÈSD AFFAIRES SERVICES AUX PARTICULIERS SERVICES AUX ENTREPRISES
COOPMOI À PROPOS DESJARDINS SUR MOBILE, GPS ET RSS

Sécurité Confidentialité Conditions d'utilisation et notes légales Accessibilité Plan du site

© 1996-2019, Mouvement des caisses Desjardins. Tous droits réservés.

ASSOCIATION DES DESCENDANTS DE MARIN JANNOT DIT LACHAPELLE (ADMJL)

ANNEXE III

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Notre association a été active cette année encore. Notre conseil d'administration s'est réuni trois fois, soit les 13 novembre 2018, 31 janvier 2019 et 10 avril 2019.

Voici les différents éléments qui ont retenu notre attention au cours de l'année.

1) Plateformes de communication

Site web

Notre secrétaire, Gilles André LACHAPELLE, a continuellement mis à jour le site web de notre association. Celui-ci constitue le portail d'entrée public pour les membres. Il était notamment projeté d'y joindre une série de photos de pierres tombales JEANNOTTE-LACHAPELLE provenant du cimetière Côte-des-Neiges, photos qui se seraient ajoutées à celles déjà présentes provenant des cimetières de Mascouche et de Saint-Paul-l'Ermite.
Merci Gilles André !

Base de données

Notre vice-présidente, Johanne JEANNOTTE, a poursuivi un travail colossal d'entrée de données et de vérification. Elle répond régulièrement à des demandes d'aide généalogique venant de descendants, ou tout simplement de personnes s'intéressant à un aspect ou l'autre de notre histoire.
Merci Johanne !

Journal « Le Marin »

Nous avons publié en novembre le numéro 14 du Marin qui portait sur le destin extraordinaire de Joseph JEANNOTTE dit LACHAPELLE, de son épouse Adélaïde FORCIER et de leurs très nombreux enfants, partis pour la plupart s'installer aux États-Unis. Ce numéro particulier a été réalisé notamment avec la collaboration de plusieurs descendants américains du couple. Une version anglaise des numéros 14 et 15 était prévue et devait être envoyée aux Associations américaines de généalogie. Des circonstances particulières expliquées plus loin n'auront pas permis de finaliser ce projet.

Page Facebook

La page Facebook de notre Association a particulièrement servi cette année à faire connaître les tribulations de l'entrepreneur Luc LACHAPELLE concernant son utilisation du studio Ernest-Cormier, au destin particulier de Sœur Marie Perpétue (Martine JEANNOTTE LACHAPELLE) au XIXe siècle, en Oregon, aux circonstances tragiques du décès de Jean-Baptiste JEANNOTTE LACHAPELLE, membre de la milice canadienne, lors de la bataille de Québec en 1759, à l'élection en octobre dernier de Chantale JEANNOTTE comme députée de la CAQ dans le comté de Labelle, et, malheureusement, à annoncer la triste nouvelle de l'incendie qui a complètement détruit en décembre dernier l'érablière Maurice JEANNOTTE de Saint-Marc-sur-Richelieu.

Page Wikipedia sur l'ancêtre Marin JANNOT dit LACHAPELLE

Des contacts ont été faits avec les « parrains » de la page et le texte est bien entamé (avec déjà au-delà de cinquante références et notes). Notre objectif est de terminer tout ce travail avant la fin de l'année 2019.

Participation à des congrès

À titre personnel, j'ai assisté au congrès de la Fédération des Sociétés de Généalogie du Québec à Sherbrooke, le 29 septembre 2018. J'y ai rencontré des membres de l'Association des Bujold et des Caron.

Ginette, Gilles-André et moi-même avons été présents au Congrès de la Société généalogique canadienne-française, le 2 juin 2018, au Collège de Maisonneuve, à Montréal. Alain et Ginette ont animé le kiosque de l'Association alors que Gilles André a assisté aux conférences.

2) Projets

Signature ADN de Marin Jannot dit LACHAPELLE

Nous avons poursuivi notre démarche pour faire valider la « signature ADN » (chromosome Y) de notre ancêtre Marin JANNOT dit LACHAPELLE.

Quatre (4) descendants (notre secrétaire Gilles André LACHAPELLE, Damien HENDRIX FIGUEROA, Denis LACHAPELLE, tous descendants de Pierre JANNOT, fils aîné de Marin, ainsi qu'Éric JEANNOT, descendant de Robert JANNOT, le fils cadet de Marin, ont accepté de faire réaliser leur analyse d'ADN et d'en fournir les résultats.

Les quatre résultats, ainsi que les arbres familiaux de chacun attestant son lien à Marin, ont été fournis aux responsables des projets *French Heritage* et *Québec ADNY*. Ces responsables ont validé les informations reçues et confirmé les résultats : la signature ADN de Marin sera ainsi ajoutée à celles d'autres ancêtres déjà réalisées.

Jumelage de Vallées-en-Champagne avec une municipalité du Québec

Nous avons amorcé le processus visant à jumeler Vallées-en-Champagne, en France, à Saint-Marc-sur-Richelieu au Québec. Plusieurs échanges avec les représentants officiels français ont eu lieu pour préciser le projet. Des démarches avec les représentants officiels de Saint-Marc-sur-Richelieu restent à faire.

Étant donné les circonstances, nous transmettrons le dossier aux Associations Québec-France et France-Québec (AQF Chambly Vallée-du-Richelieu et AISNE QUÉBEC) qui verront à réaliser le jumelage, s'il y a lieu.

Réflexion sur un « nouveau modèle d'affaires »

Nous avons entamé cette année une réflexion sur notre « modèle » d'association, calqué sur la façon de faire de nombreuses associations de famille déjà existantes : adhésion payante, sections « publiques » et ressources disponibles exclusivement pour les membres, etc.

Étant donné les difficultés financières et organisationnelles que vivent d'autres associations, ainsi que notre propre difficulté à recruter des membres, nous avons discuté de modèles alternatifs où il n'y aurait, par exemple, aucune nécessité d'adhérer à une association avec participation payante, ou encore, il pourrait y avoir un portail en amont de notre site pour accueillir tous les LACHAPELLE et tous les JEANNOTTE, de quelque lignée qu'ils soient.

3) Circonstances particulières

Il y a eu, en novembre dernier, un événement qui a perturbé le fonctionnement de l'Association et qui, de fil en aiguille, a catalysé la réflexion sur une possible dissolution de l'ADMJL.

Le fait que je sois un enfant adopté ne m'a jamais causé de problème auparavant quant à mon appartenance aux LACHAPELLE, puisque c'est ma famille. Créer avec mes partenaires une association de JEANNOTTE-LACHAPELLE me semblait aller de soi en 2013, et je n'ai jamais trouvé incongru de spécifier que j'étais le fils de Jean-Guy LACHAPELLE, lui-même fils d'Orpha LACHAPELLE, et ainsi de remonter jusqu'à Marin.

Cependant, j'ai finalement appris en novembre dernier, après plusieurs années de recherche, l'identité de mes parents biologiques. Inutile de préciser que de découvrir ainsi mes véritables origines, les noms de mes parents biologiques, de connaître leur histoire incroyable, et d'apprendre à connaître et à apprécier mes nouveaux (et très nombreux) frères et sœurs, a littéralement chamboulé ma vie.

Le nouveau tourbillon familial créé par cette histoire a duré au moins jusqu'en janvier 2019, mettant en veille ma participation aux activités de l'Association.

Puis, à la faveur de quelques contacts, je suis devenu guide en généalogie génétique (ADN) pour les personnes adoptées à la recherche de leurs parents biologiques. Cette nouvelle occupation a grugé le peu de temps restant que j'aurais pu consacrer à l'Association.

Force me fut de constater que je n'avais plus la tête, ni le cœur à m'investir dans l'Association, et j'en ai alors fait part à mes collègues. Étant donné que notre secrétaire émérite nous annonçait lui aussi vouloir cesser ses activités auprès de l'association pour entreprendre l'écriture de ses mémoires pour ses petits-enfants, et que nous avions réalisé entretemps que nous n'aurions pas de relève, nous avons décidé, ensemble, de demander aux membres de nous octroyer le mandat de dissoudre, dans les règles, cette association qui nous est si chère et que nous sommes si fiers d'avoir créée en février 2013.

Cette Association qui a réuni des membres enthousiastes au Québec, au Canada et aux États-Unis et pour laquelle nous avons partagé nos trouvailles sur un site web, une base de données, une page Facebook, quatorze numéros du journal « Le Marin », organisé deux parties de sucre, créé des plaques-hommages à nos ancêtres, être allés les apposer dans les villages d'origine de ces derniers — villages qui nous ont d'ailleurs reçus avec beaucoup d'enthousiasme —, créé un blason et l'avoir fièrement fait connaître dans des congrès de généalogie, déposé les résultats d'analyses d'ADN et les lignées permettant de valider la signature ADN de Marin, cette Association nous était en effet très chère. Quel beau travail accompli !

Comme disait si bien Alain Crevier lors de la dernière émission télévisée de **Second Regard**, ce n'est pas un « Adieu », mais plutôt un « Au revoir » !

ASSOCIATION DES DESCENDANTS DE MARIN JANNOT DIT LACHAPELLE (ADMJL)

ANNEXE IV

PROPOSITION DE DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

Votre association existe depuis six ans et, malgré son jeune âge, elle compte plusieurs projets réussis dont la réalisation de plaques commémoratives en hommage à nos ancêtres et apposition de ces plaques dans leurs villages d'origine, la conception et la réalisation d'un blason, la publication de quatorze numéros du bulletin d'information « Le Marin », le développement d'une base de données généalogiques sur les familles JEANNOTTE et LACHAPELLE, un site web, une page Facebook, deux rassemblements de nos membres et de leurs familles à la cabane à sucre, des assemblées générales qui ont permis à nos membres de découvrir des lieux historiques ou de participer à d'excellentes conférences, la diffusion de vidéos et de documents imprimés sur La Chapelle-Monthodon, etc. Depuis 2013, soit depuis la fondation de l'ADMJL, les membres de votre Conseil d'administration ont été les artisans de ces réalisations.

Cependant, malgré tous leurs efforts, aucune relève ne s'est manifestée à travers ces années afin d'assurer un sain renouvellement des forces. De plus, le temps faisant son œuvre, des considérations personnelles (famille, santé, projets, etc.) ont peu à peu remis en question leur implication au sein de l'Association.

Ainsi, considérant :

a) la difficulté d'assurer à court et moyen terme la relève au conseil d'administration ;
b) les conditions personnelles (famille, santé, projets, etc.) des membres du conseil d'administration ;
c) la volonté de ces derniers d'assurer une transition harmonieuse et respectueuse ;

Il est proposé que l'assemblée donne au conseil d'administration le mandat de dissoudre dans l'année courante l'organisme sans but lucratif nommée « Association des descendants de Marin JANNOT dit LACHAPELLE », et de distribuer les sommes d'argent disponibles dans le compte de l'Association selon les modalités suivantes :

a) aux membres ayant fourni une cotisation annuelle dans les douze derniers mois :
remboursement de 25,00 $
b) aux membres ayant fourni une cotisation de 100,00 $ pour une adhésion de 5 ans :
remboursement de 100,00 $ - (20,00 $ par année « active » écoulée)
c) aux membres inscrits à vie 200,00 $:
remboursement de 200,00 $ - (20,00 $ par année « active » écoulée).

Après cette opération, les sommes restantes serviront à payer les frais de poste ainsi qu'à régler toute demande relative à la fermeture du dossier (Registre des Entreprises) et à la conservation des archives de l'Association par des organismes compétents.

En conformité avec notre chartre, la somme restante dans le compte à ce moment sera remise à un organisme ayant des objectifs similaires à ceux de l'Association. La procédure de dissolution sera complétée auprès du Registre des Entreprises, et le compte bancaire de l'Association sera fermé, complétant le processus et mettant fin dans les faits à l'existence de l'Association.